



CONDITIONS DE LIVRAISON DE GRANULES EN VRAC

Cher client,

L'ensemble des livraisons sont régies par les présentes Conditions Générales de Livraison, elles s'appliquent pour toutes les commandes avec l'option de livraison de granulés en vrac.

NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR EN PRENDRE CONNAISSANCE. NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE REFUSER LA LIVRAISON OU LE DECHARGEMENT DES MARCHANDISES, ET CE AFIN DE GARANTIR LA TENUE DES OPERATIONS DANS LES CONDITIONS DE SECURITE REQUISES SI LES CONDITIONS SUIVANTES NE SONT PAS REMPLIES :

La livraison doit être effectuée en votre présence ou celle d'un de vos représentants.

La voie d'accès jusqu'au point de déchargement doit pouvoir supporter le poids et les dimensions du véhicule utilisé à savoir :

- Poids du véhicule en tonnes : PTAC 26T, PTR 44T
- Largeur de rue suffisante pour qu'un véhicule de 3,50 m de large puisse passer.
- Dimensions du véhicule en mètres : largeur : 2,50m x longueur : 8,72m x hauteur : 2,86m.

Merci de rester vigilant concernant les branchages et autres lignes électrique, téléphonique à proximité. Bordures et fosses septiques doivent aussi pouvoir supporter le poids complet du camion.

L'accès au silo doit être le plus rectiligne possible et ne pas dépasser une distance de 25 mètres entre la sortie camion et l'entrée du silo.

Le silo doit être positionné à l'abri de l'humidité et de la condensation.

Il doit OBLIGATOIREMENT posséder sur la partie haute de l'installation, deux bouches avec raccord pompier. 1 bouche pour le remplissage, situé à hauteur d'homme et 1 bouche pour l'aspiration des particules fines (poussières).

Le silo doit être équipé d'un tapis absorbeur d'impact afin d'éviter que les granulés ne se cassent lors du remplissage. Il doit avoir été installé par un professionnel. Les parois doivent être résistantes afin de contenir le produit et complètement étanche à la poussière. La présence d'une trappe de visite est obligatoire. Le client doit effectuer un nettoyage annuel de son silo.



Le client doit s'assurer du creux et être certain que la quantité commandée loge sans difficulté dans le silo de stockage. Un ticket de comptage sera remis au client garantissant la quantité livrée (Système de mesure agréé). Le client est responsable de l'arrêt de la chaudière et de la bonne fermeture du silo avant la livraison. La remise en route après la livraison s'effectue aussi par le client.

Le respect de tous les impératifs précédents est indispensable pour assurer vos livraisons de granulés de bois dans de bonnes conditions. Pour d'évidentes raisons de sécurité, il ne sera pas dérogé à ces dispositions, et nos chauffeurs ont pour consigne de renoncer à la livraison en cas de risque d'accès à votre stockage.

La responsabilité du chauffeur ne saurait être engagée pour un quelconque dommage direct ou indirect dans le cas où celui-ci préviendrait du risque de dommage possible mais que le client donnerait son consentement explicite à la réalisation du déchargement.

Les frais de livraisons seront facturés y compris si le déchargement du camion n'a pas pu avoir lieu en raison du non-respect des présentes conditions de livraison.

Nous vous remercions de votre confiance.